



**Fédération Autonome de la
Fonction Publique**

Communiqué

LE RENDEZ-VOUS SALARIAL DE 2016 N'AURA PAS ÉTÉ UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ !

Présidé par Madame Annick Girardin, ce rendez-vous qui s'inscrit dans le protocole PPCR signé par la **FA-FP** s'est déroulé en deux temps.

La ministre a tout d'abord rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une négociation salariale débouchant sur la signature d'un accord, mais d'une réunion permettant de valider les orientations unilatérales décidées par le gouvernement en matière de dégel du point d'indice.

Lors d'un premier tour de table, la **FA-FP** est revenue sur son engagement dans le protocole PPCR qui prévoit explicitement un rendez-vous salarial annuel.

Nous sommes également revenus sur l'engagement qui fut celui de Madame Lebranchu dans le cadre du dialogue social.

Nous avons ensuite évoqué les points suivants :

- la question de la revalorisation salariale doit s'inscrire dans une démarche de dialogue social constante
- la revalorisation du point d'indice a des conséquences directes sur le traitement constituant l'assiette pour le calcul des pensions en fin de carrière ; nous avons rappelé à ce sujet que la médiane des pensions versées par la CNRACL se situe à quelques dizaines d'euros du seuil de pauvreté, notamment pour le versant territorial
- le traitement de début de carrière des infirmières et professeurs des écoles est inférieur au revenu médian des salariés de notre pays
- la revalorisation salariale représente pour la **FA-FP** la prise en compte la plus juste de l'importance de la valeur professionnelle des agentes et agents qui assurent des missions de service public.

Nous avons par ailleurs demandé le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2016.

Dans un premier temps, la proposition gouvernementale consistait en une revalorisation de 1 % en deux temps (0,5 % en novembre 2016 et 0,5 % en mars 2017) et au maintien du dispositif GIPA.

À l'issue d'une suspension de séance, la proposition définitive du gouvernement est la suivante :

Revalorisation du point d'indice en deux temps : 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017, soit une revalorisation de 1,2 %.

Le prochain rendez-vous salarial prévu dans le protocole PPCR aura lieu après l'élection présidentielle de 2017.

En réaction à cette proposition définitive, la délégation de la **FA-FP** composée de Martine Gretener, Pascal Kessler et Bruno Collignon est intervenue sur les points suivants :

- cette revalorisation sera appréciée au regard des dispositions déjà arrêtées ces dernières années (abrogation du jour de carence, revalorisation ciblée pour les agents de catégories C et des premiers échelons de ceux de catégorie B, mise en place des dispositions PPCR notamment le dispositif de transfert « primes/points »)
- respect de l'échéancier PPCR notamment pour ce qui concerne la prise en compte du besoin de repositionnement statutaire des filières à forte proportion féminine.

En conclusion, la **FA-FP** va entamer une large consultation de ses composantes afin d'apprécier de la manière la plus objective les conséquences de ce dégel du point d'indice attendu depuis 6 ans.

Le Comité fédéral de la **FA-FPT** qui se réunira les 7 et 8 avril prochain sera l'occasion de décider des suites à donner à ce rendez-vous salarial. Les instances de la **FA-FPH** en feront de même.

D'ici là, aucune action unitaire dans la Fonction publique n'est prévue à ce jour.

Chaque composante de la **FA-FP** garde son entière autonomie pour s'engager dans les mouvements sociaux prévus éventuellement au cours de ces prochaines semaines.

Le seul préavis qui sera déposé par la **FA-FP** portera sur la journée du 31 mars qui, pour mémoire, s'inscrit dans la continuité de celle du 9 mars pour obtenir l'ouverture d'un réel dialogue social sur le projet de loi « Travail ».